

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la question Alexandre Rydlo – Quel est l'état de compatibilité et de préparation des unités d'urgence et des services concernés du canton avec le système de navigation européen Galileo ?

1 RAPPEL DE LA QUESTION

Le 13.12.2013, le Conseil fédéral a approuvé un accord de coopération avec l'Union européenne (UE) concernant la participation de la Suisse au programme européen de navigation par satellite Galileo. L'accord a été signé le 18.12.2013 et est appliqué depuis le 01.01.2014.

Le programme européen de navigation par satellite Galileo a été lancé conjointement par l'UE et l'Agence spatiale européenne (ESA) en guise d'alternative au GPS américain.

Décidé en 2001, Galileo est un système de navigation par satellite de la précision de l'ordre du mètre qui se composera au final de 30 satellites. Il entrera normalement en service partiel dès la fin 2016 et sa mise en service complète est prévue en 2020.

Ce système de navigation de nouvelle génération offrira cinq services différents, notamment un service de signal de localisation précis et librement accessible et un service de signal de localisation plus précis pour les applications commerciales. Il offrira également des applications dans le domaine de la sécurité et des urgences, notamment pour la détection précise des balises de détresse dans les opérations de sauvetage dites SAR (" Search and Rescue "), que ce soit en mer ou en montagne.

Si le système Galileo sera compatible avec le système GPS américain, et même le système russe GLONASS, il apparaît par contre que bon nombre d'appareils de géolocalisation actuellement en service (ou même actuellement en vente) ne sont pas compatibles avec le système Galileo et demanderont donc, soit d'être actualisés (software), soit d'être changés (hardware).

Sachant que beaucoup ou presque tous les éléments d'intervention du canton, notamment la police, les pompiers et les services sanitaires (sur terre, sur l'eau et dans les airs) sont équipés du GPS pour leurs interventions et que la précision des localisations et déplacements sur la carte peut être déterminante pour les interventions, je pose la question suivante au Conseil d'Etat.

Quel est l'état de compatibilité et de préparation des unités d'urgence et des services concernés du canton avec le système de navigation européen Galileo, et cas échéant ses conséquences en terme d'équipements ?

Merci de nous renseigner !

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Afin de répondre à la question posée, il y a lieu de distinguer 2 aspects, à savoir : la géolocalisation des unités d'urgence (police, pompier, sanitaire) et la détection de balises de détresse lors d'opérations de sauvetage.

a. *Géolocalisation des unités d'urgence*

Actuellement, les services d'urgence utilisent le système de GPS américain pour géolocaliser leurs forces sur le terrain, de manière à obtenir les meilleurs résultats possibles. Le dispositif est principalement utilisé sur du matériel Apple, dont la puce électronique ne permet de couvrir que le GPS américain.

Les systèmes de géolocalisation étant couplés avec des systèmes d'aide à l'engagement, ils ne peuvent être modifiés sans tenir compte de l'entier du dispositif.

Le système Galileo n'est actuellement pas pleinement opérationnel, étant donné que d'ici fin 2016, seuls 18 satellites du réseau seront fonctionnels sur les 30 prévus au total. Il s'agit donc d'un nouveau venu sur le marché de la géolocalisation qui pourrait certes s'imposer à terme, pour autant qu'il couvre les besoins des services d'urgence autant sur le plan opérationnel que financier.

b. *Détection de balises de détresse lors d'opérations de sauvetage*

Le matériel permettant de géolocaliser des victimes par le biais de balises de détresse par exemple est, la majeure partie du temps, géré et fourni par des sociétés ou associations externes telles que la Rega ou le Secours alpin suisse. Ces entités suivent avec intérêt le développement du système Galileo et étudient les différentes options proposées par ce nouveau produit afin de les intégrer au sauvetage des victimes, si cela s'avère utile.

En conclusion, les services d'urgence n'ont à l'heure actuelle pas de système compatible avec Galileo. Ils vont intégrer cette nouveauté dans la veille technologique qui est en place pour améliorer constamment leurs prestations et capacités opérationnelles.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 janvier 2017.

Le président :

Le chancelier :

P.-Y. Maillard

V. Grandjean